

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-99**

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL PROJETÉ SUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE VICTORIA, FORMÉ DES LOTS 4 203 783 ET 4 203 784 – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA14 3012 0446 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le premier projet de résolution numéro PP-99, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 28 janvier 2015, à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame, salle 108.**

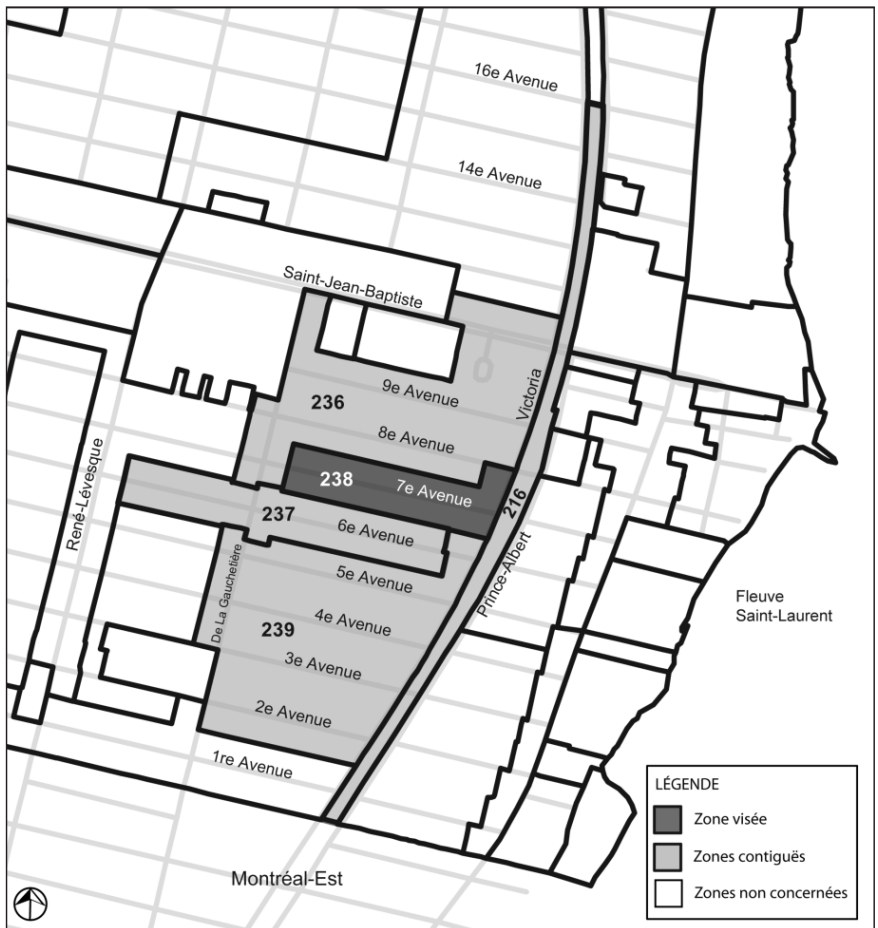
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 24 unités d'habitation, sur un terrain occupé antérieurement par un bâtiment industriel ayant front sur la rue Victoria.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 238. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit de lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 20e jour du mois de janvier 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat